https://www.saintsebastien.fr/faq/

FAQ

26 novembre 2021

Foire Aux Questions

Élections municipales

J’ai eu 18 ans cette année, dois-je m’inscrire ?

Si vous vous êtes fait recenser à 16 ans, vous êtes automatiquement inscrit sur les listes électorales de la commune où vous viviez. Mais si vous avez déménagé depuis le recensement citoyen et que vous ne l’avez pas signalé au Centre du service National, c’est à vous de faire la démarche d’inscription en ligne ou à l’accueil de la mairie.

Quand et comment s’inscrire sur les listes électorales ?

L’inscription doit se faire avant le 6e vendredi précédant le scrutin. Pour les élections législatives, les inscriptions sont closes. Vous pouvez également vous inscrire en ligne.

Les étrangers peuvent-ils voter ?

Il faut être citoyen français pour participer aux élections françaises. Néanmoins, les citoyens de l’Union européenne résidant en France peuvent voter aux élections européennes et aux municipales.

Qui peut voter ?

Tout citoyen français majeur (+18 ans) jouissant de ses droits civiques peut voter aux élections locales ou nationales à condition d’être inscrit sur les listes électorales.

Ville apaisée

Pourquoi y a-t- des plots le long des trottoirs rue de la commune ?

Ils servent à matérialiser la taille des futurs trottoirs. En attendant les travaux définitifs, ils sécurisent et permettent l'appropriation de cet espace.

Pourquoi la rue de la Profondine est-elle passée en sens unique alors qu'elle est très large ?

Elle était importante dans le schéma global de continuité cyclable. Cette création de piste cyclable ne permet pas la cohabitation d'un trottoir et d'une piste cyclable avec une taille réglementaire et d'un stationnement. De plus, elle est très empruntée par les parents se rendant à l'école de la Profondine. Il était important d'y apporter une solution sécurisée dans les deux sens.

Pourquoi le sens de circulation rue de la Libération a-t-il été modifié ?

Le sens de la cette rue a été longuement débattue avec le panel et les experts. Le choix a été de retenir la proposition d'une partie du panel. Les premiers retours semblent indiquer que le sens choisi n'a pas d'impact sur la fréquence du C9 et qu'il ne pose donc pas de problème.

Le 30 km/h est souvent peu respecté, comment faire ?

Le passage à 30 km/h s'accompagnera d'aménagements légers destinés à faire baisser la vitesse. Comme, par exemple, avec la généralisation des priorités à droite aux carrefours, hormis sur les voies structurantes. Partout où il a été déployé, il a fait baisser la vitesse.

Pourquoi supprimer du stationnement alors que la rue passe en sens unique ?

La Loi d'Orientation des Mobilités a introduit de nouvelles prescriptions concernant la taille et l'emplacement du stationnement sur la chaussée, ce qui oblige, selon les rues, à réduire le stationnement. Par ailleurs, à d'autres endroits, la suppression de places vise à mieux protéger les piétons et cyclistes. Les choix ont toujours été orientés de manière à conserver au maximum le stationnement.

C'est très difficile de se déplacer en fauteuil roulant ou avec une poussette. Allez-vous élargir les trottoirs ?

Dans les rues qui passeront à sens unique, partout où cela sera nécessaire, les travaux définitifs prévoient un élargissement des trottoirs.

Quel type de végétalisation sera mis en place ?

Partout où cela sera possible, des arbres seront plantés afin de lutter contre les îlots de chaleur. Sur certains sites, en raison de la présence de réseaux souterrains (conduites d'eaux, câbles électriques, etc.), la végétalisation sera limitée à des plantes basses ou arbustives.

Pourquoi avoir mis en place les écluses rue de la Croix Bine ?

Elles ont été installées suite à une réunion avec les riverains de la rue. L'objectif étant de réduire la vitesse sur cet axe. Très rapidement, cet aménagement a posé de nombreuses difficultés et a été retiré.

L'objectif affiché est de réduire les émissions de CO2. Pourtant je dois faire plus de trajets en voiture avec tous ces sens uniques. Où est le bénéfice environnemental ?

Les nombreuses études menées dans les villes ayant entamé des démarches similaires à prouver que nous pouvions espérer un changement d'habitude (Mode actif VS voiture) pour environ 20% des habitants sur le long terme. Même avec seulement 5 à 10% les émissions seraient compensées. Le bénéfice global à moyen terme et largement positif en terme environnemental et aussi en terme d'encombrement de l'espace public avec une diminution du nombre de voiture par foyer (moyenne de plus de 2 véhicules par foyer à Saint-Sébastien). Enfin, le choix des sens uniques a été réalisé si et seulement si une voie parallèle existait à proximité.

Pourquoi faire des sens uniques qui s'opposent ?

Un des objectifs était également d'éviter les shuntes (couper par des petites rues entre deux axes principaux). Des applications comme Waze proposent ce type d'itinéraire. Cela va permettre de limiter les circulations de transit (personnes ne faisant que traverser la ville). Ce trafic de transit sera ainsi soit ramené sur nos axes principaux soit détourné sur d'autres axes métropolitains adaptés en-dehors de Saint-Sébastien.

Hôtel de Ville

Rencontrer un service municipal

Tous les services municipaux vous accueille sur rendez-vous uniquement .

Appelez le 02 40 80 85 00.

Pour faire réaliser des papiers d'identité à l'état civil, prenez rendez-vous en ligne sur cette page « État civil – Population – Élections«

Nantes Métropole

Qui contacter pour un lampadaire en panne ?

Vous constatez un éclairage de voirie en panne, contactez le 02 72 01 26 00 (pôle Loire, Sèvre et Vignoble de Nantes Métropole) en précisant près de quel numéro de rue se trouve le lampadaire.

Vous pouvez aussi le signaler à la mairie, au 02 40 80 85 00.

Coordonnées de notre pôle Nantes Métropole

Pôle Loire, Sèvre et Vignoble
6 rue Marie Curie
44120 Vertou
Tél : 02 72 01 26 00
www.nantesmetropole.fr
pole.loiresevrevignoble@nantesmetropole.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Qui contacter pour nettoyer les rues ?

Pour toute demande concernant la propreté urbaine, les graffitis, le nettoiement des rues, contactez le 02 72 01 26 00 (pôle Loire, Sèvre et Vignoble de Nantes Métropole).

Gestion des déchets

Où peut-on retirer des sacs jaunes ?

Si les sacs jaunes qui vous sont distribués une fois par an à domicile ne suffisent pas, vous pouvez vous en procurer à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Collecte des encombrants

Nantes Métropole procède gratuitement à l'enlèvement des encombrants des particuliers sur rendez-vous.

Pour pouvoir bénéficier d'un rendez-vous, le nombre maximum d'objets à enlever ne doit pas dépasser 5, leur longueur ne doit pas excéder 3 mètres et leurs poids ne doit pas être supérieur à 80 kilos.

Sur le site de Nantes Métropole, vous trouverez la liste des objets refusés.

Prenez rendez-vous en contactant le numéro vert suivant : 0 800 00 70 76 (du lundi au vendredi de 10h à 18h – appel gratuit depuis un téléphone fixe)

Quels sont les horaires de la déchèterie ?

La déchèterie, située rue de la Pyramide, est ouverte du lundi au dimanche de 10h à 17h45, à l'exception des jours fériés.

Où doivent aller les entreprises et artisans pour leurs déchets ?

Sur les déchèteries professionnelles (Rezé, Couëron…), une liste des exutoires est disponible auprès de la direction Déchets selon la typologie des déchets.

Les véhicules professionnels, utilisés dans un cadre privé, sont-ils acceptés sur la déchèterie ?

Oui a condition qu'ils fassent moins de 2 mètres de haut et qu'ils ne contiennent pas de déchets liés à une activité professionnelle.

Où aller lorsque l'on dispose d'un véhicule plus haut que la barrière ?

Les déchèteries de Rezé et La Chapelle-sur-Erdre acceptent les véhicules de plus de 2 mètres de haut, à condition d'obtenir un laissez-passer